

COMMUNE DE TREMARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/01/2023
Reçu en préfecture le 12/01/2023
Affiché le 13/01/2023
ID : 022-212203657-20230109-2023_01_01-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9

Séance du 09 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, régulièrement convoqué par le Maire en date du 02 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. François SALLIOU, Maire.

Présents : M. François SALLIOU, Mme Nadine HAMON, M. Éric BRÉHIN, Mme Aurélie GESTIN, Mme Agnès CASSIN, Mme Catherine ROUXEL, Mme Audrey COUTÉ, M. Mathieu CASTREC, M. François JÉGOU.

Absents excusés : Mme Nadège VERNEUIL, M. Antoine MARIN.

Absent :

Secrétaire de séance : Mathieu CASTREC

Délibération n° 2023-01-01
Tarifs de l'assainissement communal

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il est nécessaire de fixer le tarif de la surtaxe assainissement appliquée aux compteurs d'eau localisés dans le secteur du bourg desservi par le système d'assainissement collectif. L'an dernier une augmentation de 2% des tarifs a été décidée. Il est possible de maintenir le taux existant, le diminuer ou l'augmenter. Il en est de même pour le forfait. La délibération de 2022 applicable au 1^{er} janvier 2022 établit le montant de la surtaxe assainissement à 82,57 € pour la partie abonnement annuel et 2,16 € par m³ d'eau consommé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 8 pour, 1 abstention,

- décide d'une augmentation de 2 % de ces surtaxes et fixe les tarifs applicables à 84,22 € l'abonnement annuel et 2,20 € par m³ d'eau consommé pour l'année 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 12 JAN. 2023

Le secrétaire de séance
Mathieu CASTREC
Conseiller Municipal



Le Maire,
François SALLIOU

